

# CONSULTATIONS PUBLIQUES : LE PAS À PAS

---

**Cadres réglementaires et  
juridiques applicables  
en HAÏTI**





Copyright © [2020] Banque Interaméricaine de Développement (BID). L'œuvre ci-présente est sous une Licence Creative Commons IGO 3.0 Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Pas de travaux dérivés (CC-IGO BY-NC-ND 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>) et peut être reproduite à la condition de l'attribuer à la BID et pour tous les types d'utilisation non commerciales. Les œuvres de types dérivées sont interdites.

Toutes les différences concernant l'usage des produits de la BID qui ne peuvent être résolues amicalement, doivent être soumises à la procédure d'arbitrage conformément aux règles UNCITRAL. Le nom de la BID peut être utilisé seulement pour l'attribution de l'œuvre à la BID. Dans tous autres cas, l'utilisation du nom de la BID et l'utilisation du logo de la BID est interdit et il sera nécessaire d'avoir un autre accord de licence convenu entre la BID et l'utilisateur.

N.B Le lien ci-dessus contient des informations supplémentaires sur les termes et conditions de la licence.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque Interaméricaine de Développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'elles représentent.

# **CONSULTATIONS PUBLIQUES : LE PAS À PAS**

---

**Cadres réglementaires  
et juridiques applicables  
en HAÏTI**

## Équipe

**Idée, leadership et coordination générale:** Flavia Milano

**Coordination des contenus et édition:** Ulises Pallares

## Remerciements

Ceci est une mise à jour de la publication originale “Consultations publiques avec la société civile : guide pour les agences d’exécution publiques et privés” de la Vice-présidence pour les pays de la Banque interaméricaine de développement (BID) et fait partie des nombreuses initiatives promues par la nouvelle Stratégie pour les Relations entre le Groupe BID et la Société Civile.

Dans cette édition, nous souhaitons remercier Jonathan Dromgoole pour ses contributions à la préparation du chapitre sur les consultations virtuelles et Volker Frank de Smart Regulation Peru pour la compilation des cadres sectoriels nationaux.

Nous tenons à remercier tout particulièrement nos équipes dans le bureau national en Haïti qui a apporté leur contribution à une version préliminaire de cette publication. Nous remercions en particulier Serge Michel.

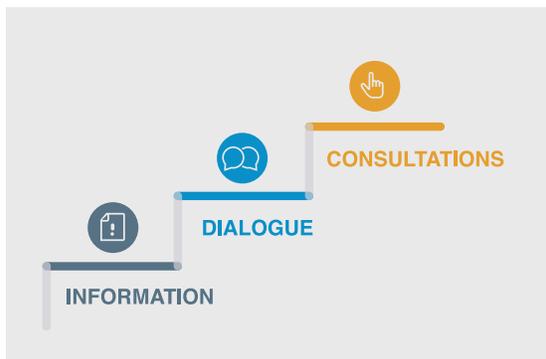
Enfin, nous aimerions exprimer notre sincère gratitude aux représentants des gouvernements, des entreprises, des organisations de la société civile et des communautés qui ont manifesté leur intérêt pour la première édition de cette publication et dont les réactions à cette première édition ont été très précieuses pour guider cette nouvelle publication qui, nous en sommes convaincus, vous sera utile et facile à utiliser.

# Contenus:

Équipe e Remerciements .....	ii
Quoi, Comment et Pourquoi .....	2
<b>LES 4 CLÉS POUR DES CONSULTATIONS PUBLIQUES EFFICACES .....</b>	<b>4</b>
CLÉ 1 : CONNAÎTRE LE CONTEXTE .....	6
CLÉ 2 : INFORMER, DIALOGUER, CARTOGRAPHIER .....	6
CLÉ 3 : PLANIFIER, PLANIFIER, PLANIFIER .....	8
CLÉ 4 : LES TROIS PHASES DE LA CONSULTATION PUBLIQUE .....	11
<b>CONSULTATIONS VIRTUELLES : CE QUE LA COVID-19 NOUS A APPRIS .....</b>	<b>16</b>
CLÉS POUR CONCEVOIR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES VIRTUELLES .....	19
CLÉ DE BASE : PROCÉDER AVEC LES CLÉS 1, 2, 3 ET 4 ! .....	19
CLÉ 5 : SE CONCENTRER SUR LE PUBLIC .....	19
CLÉ 6 : UTILISER DES FIGURES .....	20
CLÉ 7 : COMBINER DES ALTERNATIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR LA CONSULTATION VIRTUELLE. ....	20
<b>CADRES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES EN HAÏTI .....</b>	<b>23</b>
Cadres Réglementaires et Juridiques .....	24
<b>ANNEXES .....</b>	<b>27</b>
ANNEXE I: Agences d'exécution et projets financés par la BID : références sur la mise en oeuvre des politiques opérationnelles de la BID sur les consultations publiques .....	28
ANNEXE II: Agences d'exécution et projets financés par BID Invest : références sur la mise en oeuvre des politiques opérationnelles de BID Invest sur les consultations publiques : .....	29
ANNEXE III: Un modèle de plan de consultation à partager avec le public en même temps que l'appel à la consultation. ....	30

# QUOI, COMMENT ET POURQUOI :

Selon certaines études<sup>1</sup> la majorité des plaintes soulevées par les communautés et/ou les parties prenantes concernant un certain projet, stratégie ou politique ont à voir avec le manque ou l'insuffisance d'une consultation publique. Notre expérience nous apprend que cette affirmation ne vise pas seulement la consultation en soi, mais le processus dans son ensemble. En effet, dans les révisions que nous avons effectuées dans différents projets, nous avons constaté que bon nombre des consultations étaient bien menées du point de vue de la législation applicable et des bonnes pratiques ; cependant, l'erreur était dans le concept puisque la consultation n'est pas un acte unique et isolé, mais un processus.



Souvent, la raison de ces plaintes peut être attribuée à l'absence d'une étape préparatoire tenue avant la consultation, une période où les informations pertinentes peuvent être obtenues de toutes les parties concernées par le biais d'instances de dialogue qui rassemblent les acteurs et créent un climat de confiance dans un contexte plus informel que celui de la consultation publique qui, comme nous le verrons, répond aux mandats juridiques et réglementaires. Une étape préparatoire peut également aider à mieux atténuer les risques associés et créer des opportunités.

Les preuves montrent que les consultations publiques<sup>2</sup> menées après les processus d'information et de dialogue sont en effet plus efficaces,<sup>3</sup> en fournissant des informations en temps utile et en saisissant les perceptions et les préoccupations des parties prenantes à un stade précoce,<sup>4</sup> les positions et les perceptions du public sont mieux comprises, notamment autour d'une opération. Ceci, à son tour, permet des dialogues plus efficaces qui anticipent les conflits et/ou résolvent les aspects périphériques au sujet principal. Par conséquent, ces actions préalables à la consultation publique facilitent la connaissance de toutes les parties prenantes en favorisant le renforcement de la confiance entre les parties.

- 1 Voir Graham Watkins, Sven-Uwe Mueller, Hendrik Meller, Maria Cecilia Ramirez, Tomás Serebrisky, Andrea Georgoulas, [Lecciones de 4 décadas de conflictos en torno a proyectos de infraestructura en América Latina y el Caribe](#), Banque interaméricaine de développement, 2017. Voir aussi Analisis de cartera de solicitudes 2010-2017 : una revisión estadística: Programa de Reflexiones Institucionales, Victoria Márquez Mees, Esteban Tovar, Eva Heiss, Banque interaméricaine de développement, 2018.
- 2 Pour en savoir plus sur les bonnes pratiques relationnelles du Groupe de la BID, consultez les études de cas suivantes : [gestion des sources d'eau](#); [marchés du travail](#); [adaptation au changement climatique](#); [données ouvertes](#) e [infrastructure routière](#). Voir également la publication CIVICO 2020 de la BID accessible à partir du deuxième semestre 2020 sur [WiConnect](#).
- 3 Pour une planification efficace avec les communautés, la société civile et les citoyens, voir [Estrategia de Relacionamiento Grupo BID-Sociedad Civil](#).
- 4 Voir les expériences pour recueillir les préoccupations et les perceptions des citoyens avec l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans [CiviClytics](#). Voir également la publication de CIVICO ci-dessus.

Le renforcement de la confiance est essentiel pour garantir que les décisions à prendre à l'issue de la consultation permettent à toutes les parties de comprendre les différentes perspectives.

En raison de ce qui précède, en 2017, nous avons pris conscience de la nécessité d'un document qui soutiendrait l'organisation des consultations publiques efficaces conformément aux bonnes pratiques universelles et aux cadres juridiques et réglementaires sectoriels applicables dans les différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Pour faciliter cette tâche, nous avons compilé la législation applicable en Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyane, Haïti,

Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela<sup>5</sup>. Nous nous sommes concentrés sur la législation et les règlements des secteurs les plus critiqués et/ou qui, en raison de l'importance du sujet, affectent un plus grand nombre de personnes tel que l'exploitation minière, la pêche, la foresterie, les infrastructures, l'énergie et le système d'évaluation de l'impact environnemental<sup>6</sup>. Afin de faciliter et contribuer à la préparation et à l'exécution des consultations, nous avons inclus une brève description des points les plus pertinents mentionnés dans les normes. Toutes ces informations sont présentées au chapitre 3 sous les icônes suivantes :



### Consultation préalable, libre et éclairée avec les peuples autochtones :

En Haïti, il n'y a pas d'histoire de population autochtone légale reconnue. Haïti n'a donc pas ratifié la Convention 169 de l'OIT sur la consultation préalable, libre et éclairée des peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants et n'a pas de législation sur les consultations autochtones.

Toutefois, il est important de tenir compte le concept d'autodétermination autochtone utilisé dans le droit international, c'est-à-

dire la liberté de toute personne à s'identifier. Par exemple, la Convention 169 de l'OIT stipule que : « Le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la présente convention »(article 1er, paragraphe 2).

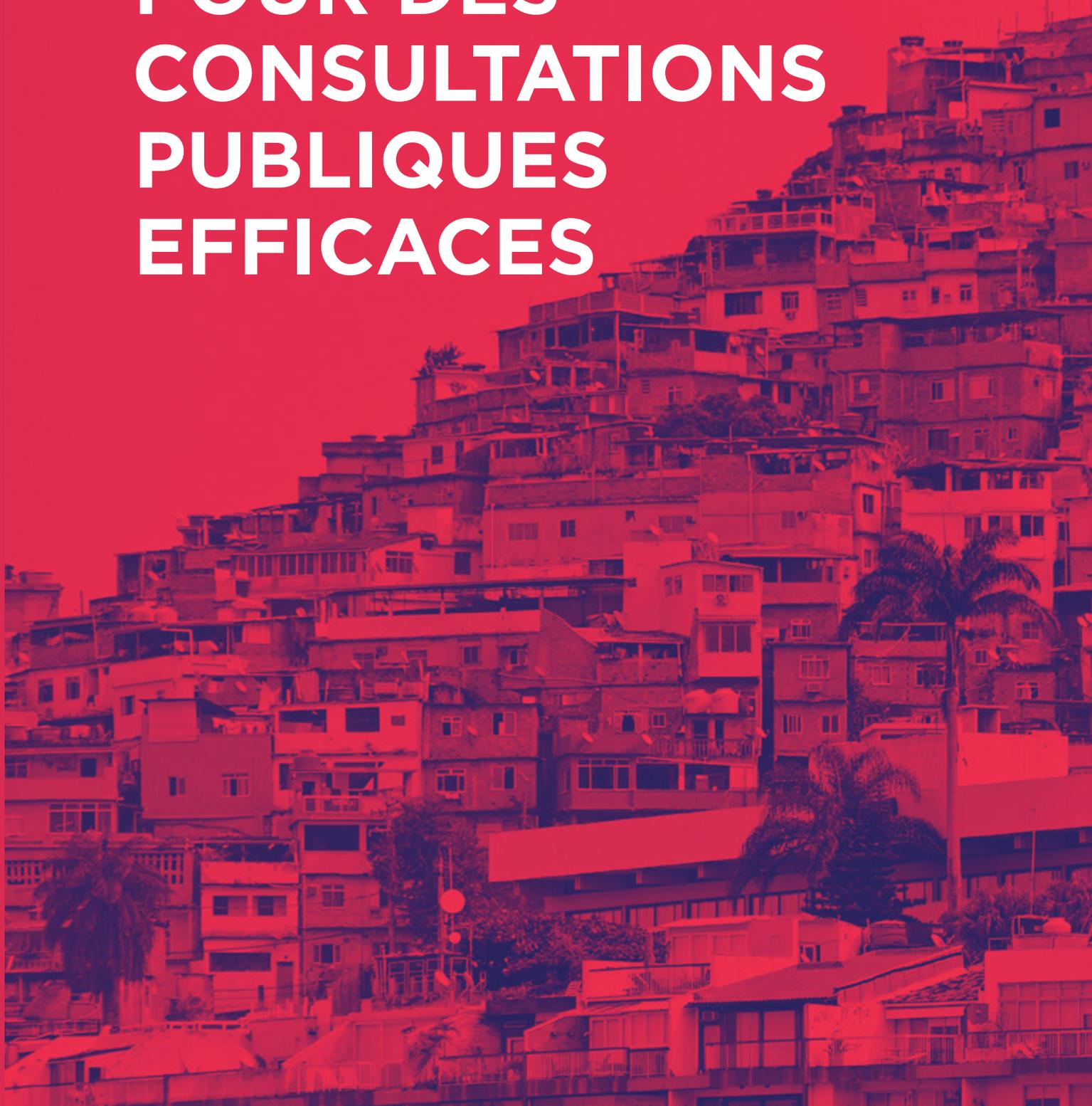
5 Pays emprunteurs du Groupe de la BID.

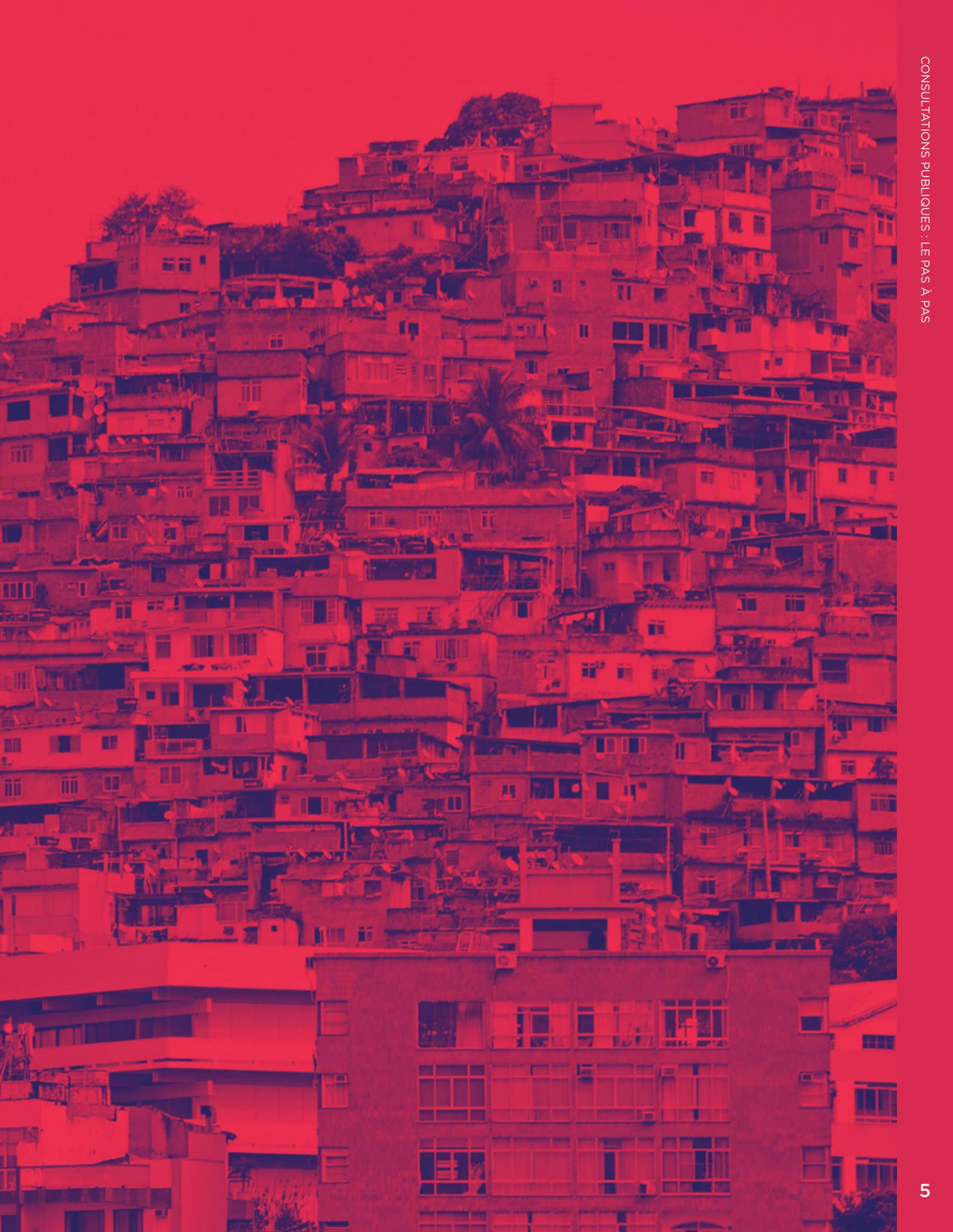
6 La mise à jour de cette publication a été clôturée en mars 2020 au niveau de la législation nationale (non infranationale).

---

CHAPITRE 1:

# LES 4 CLÉS POUR DES CONSULTATIONS PUBLIQUES EFFICACES





# LES 4 CLÉS POUR DES CONSULTATIONS PUBLIQUES EFFICACES

## CLÉ 1 : CONNAÎTRE LE CONTEXTE

Dans des contextes économiques volatils tels que ceux de la région, aggravés par la pandémie de la COVID-19, les citoyens sont moins susceptibles de préférer les avantages futurs (tels que les grands travaux d'infrastructure) aux programmes qui produisent des résultats positifs à court terme. Cette analyse s'applique également aux populations en situation de vulnérabilité et/ou sans ressources économiques, dont les préoccupations sont généralement plus liées au présent qu'à la vision à moyen et long terme<sup>7</sup>.

Conformément à ce qui précède, les consultations publiques ne fonctionnent pas hors contexte, mais dans des circonstances politiques, sociales et économiques spécifiques qui doivent être prises en considération et où la transparence au cours du processus est décisive. Pour mieux comprendre le contexte local, nous utilisons et mettons à disposition des outils d'intelligence artificielle (IA) pour disposer de sources d'informations en temps réel telles que CiviClytics, et nous identifions les groupes d'intérêt grâce à des cartes publiques et géoréférencées telles que WiConnect et d'autres sources d'information, telles que des enquêtes précédentes<sup>8</sup>.

## CLÉ 2 : INFORMER, DIALOGUER, CARTOGRAPHIER :

Les études de cas mentionnées dans l'introduction<sup>9</sup> réaffirment l'importance des actions préparatoires de diligence raisonnable comme passeport pour des consultations publiques efficaces.

On peut distinguer trois processus spécifiques qui doivent avoir lieu avant une consultation publique :



Fournir et obtenir des informations :

**Fournir des informations :** la communication claire et périodique des objectifs et des résultats attendus des projets, politiques et/ou stratégies en consultation est une bonne pratique. La plupart du temps, la méfiance entre les communautés, les institutions et/ou les agences d'exécution est mutuelle. Parfois, les communautés affectées soupçonnent la qualité des informations qui leur sont fournies et, d'autres fois, les agences d'exécution sous-estiment la capacité de ces communautés à apporter des contributions précieuses. Il est donc crucial de fournir aux communautés

7 Voir Alejandro Izquierdo, Carola Pessino et Guillermo Vuletin (éditeurs), [Mejor gasto para mejores vidas. Cómo Am-rica Latina y el Caribe puede hacer más con menos](#), Banque interaméricaine de développement, 2018.

8 Le Latinobarómetro indique que les niveaux de confiance dans les institutions publiques en 2019 étaient parmi les plus bas depuis 2004. En moyenne, la confiance dans le gouvernement était de 22 % ; de 21 % dans la branche législative ; de 24 % dans le judiciaire et ; de 13 % dans les partis politiques. Pour sa part, le Latinobarómetro de l'année 2018 a indiqué que la confiance dans les institutions centrales de la démocratie était parmi la plus faible depuis 1996 ; enregistrant également une baisse de confiance envers le secteur privé. En moyenne, 38 % des Latino-Américains et des Caribéens font confiance aux entreprises nationales et 34 % aux entreprises étrangères. À cet égard, voir Zechmeister, Elizabeth J. et Noam Lupu (éditeurs) Pulse of Democracy, Nashville, TN: LAPOP, 2019, et voir aussi le [Latinobarómetro](#).

9 Pour plus d'informations sur les bonnes pratiques d'engagement du groupe de la BID, voir les études de cas suivantes: [gestion des sources d'eau](#); [marchés du travail](#); [adaptation au changement climatique](#); [données ouvertes e infrastructure routière](#). Voir également Graham Watkins et al. ci-dessus.

concernées les informations dont elles ont besoin sans tomber dans des descriptions vagues ou des concepts trop techniques/spécifiques.

**Recueillir des informations** : les faits montrent<sup>10</sup> qu'en recueillant des informations auprès des parties prenantes et en comprenant leurs positions (y compris leurs perceptions), on a plus de chances d'expliquer et de fournir les informations qui préoccupent les parties prenantes (et pas seulement ce qu'il était prévu de rapporter) en générant des agendas communs.

Nous avons vu que les groupes dont les besoins sont véritablement évalués et pris en compte ont tendance à changer leurs perceptions et sont plus disposés à entrer dans une relation de confiance avec l'autre partie, ce qui représente une valeur critique et intangible pour la durabilité de toute opération. Or, la collecte d'informations peut être faite au moyen d'enquêtes lors de visites sur site ou d'outils d'intelligence artificielle (IA) lors d'interventions à grande échelle. L'IA permet l'analyse et le traitement de millions de données partagées en ligne pour une meilleure systématisation des perceptions, des préoccupations et/ou des besoins du public<sup>11</sup>, ce qui aura finalement un impact majeur sur le résultat de la consultation. Comme mentionné ci-dessus, le Groupe de la BID a lancé Civicytics<sup>12</sup> une plateforme en ligne qui, entre autres fonctionnalités, permet d'obtenir des informations agrégées, structurées et en temps réel sur les perceptions et les préoccupations que les citoyens publient et partagent sur Internet.



### Tenir des dialogues (à ne pas confondre avec les consultations)

Une fois que les informations pertinentes sur l'opération/la politique/la stratégie sont partagées avec les communautés concernées et que les commentaires sur les perceptions et les préoccupations sont collectés via des

études sur le terrain, des enquêtes ou des outils d'IA, la prochaine étape consiste à organiser des tables de dialogue thématiques en vue d'une consultation publique efficace.

Les dialogues, permettent une communication plus fluide entre les parties puisque, comme nous l'avons mentionné, ils ne sont pas régis par des cadres juridiques ou réglementaires comme dans le cas des consultations. Cependant, il est nécessaire d'avoir des agendas pour structurer les sujets de l'échange, étant donné que les dialogues sont de nature informelle. Contrairement aux consultations publiques, les dialogues n'ont pas pour objectif principal de produire un résultat ou un produit concret ou réalisable. Bien que ce soit toujours une ambition, ce n'est pas l'objectif premier de cette interaction. Leur objectif est de permettre des espaces d'échanges ouverts et francs pour présenter les différentes positions sur les sujets pertinents pour tous les acteurs. C'est justement cette nature volontaire qui facilite un échange direct, ce qui contribue à établir des relations de confiance.



### Cartographier

Pendant les deux phases préparatoires, la cartographie des parties prenantes est un processus dynamique, car les informations initiales sont continuellement mises à jour avec de nouvelles contributions reçues au cours des périodes d'information et de dialogue. Afin d'avoir une cartographie géoréférencée par pays, le Groupe BID a lancé sa plateforme WiConnect<sup>13</sup>, qui est régulièrement mise à jour par ses milliers de membres. La plateforme permet de comprendre qui fait quoi, où, et comment, dans la région en donnant accès aux profils des organisations et des représentants des groupes concernés.

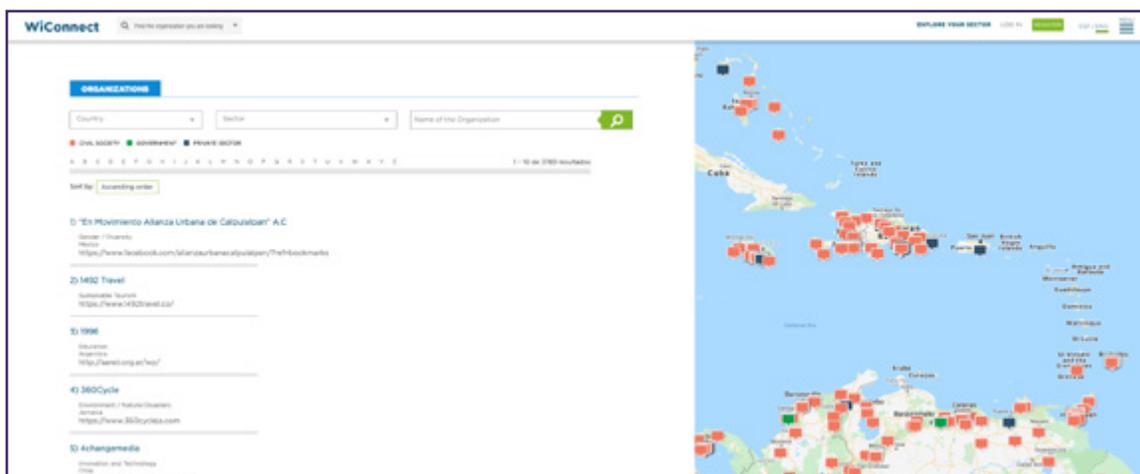
<sup>10</sup> Une étude récente a déterminé que 68 % des projets d'infrastructure associés à des conflits sociaux et/ou environnementaux n'avaient pas été transparents dans la manière dont les informations étaient fournies et les décisions prises. La même étude a révélé que de nombreuses communautés interrogées n'étaient pas initialement hostiles au projet, mais ont changé de position après avoir réalisé qu'elles n'étaient pas prises en compte dans la prise de décision ou que les informations sur le projet n'étaient tout simplement pas partagées avec elles. À cet égard, voir Graham Watkins et al. ci-dessus.

Une étude plus récente a établi que dans 47 % des demandes reçues par le Mécanisme indépendant de consultation et d'enquête (MICI pour sigles en espagnol) de la BID, les demandeurs ont déclaré que les informations sur le projet étaient insuffisantes ou inopportunes ou qu'elles n'y avaient tout simplement pas accès. À cet égard, voir MICI et al. ci-dessus.

<sup>11</sup> Pour des expériences visant à recueillir préoccupations et les perceptions du public à l'aide de la visite d'intelligence artificielle (IA) [CiviClytics](https://covid19-civicytics.citibeats.com/#/). Consultez également la publication CIVICO ci-dessous.

<sup>12</sup> Voir <https://covid19-civicytics.citibeats.com/#/>

<sup>13</sup> Voir <https://wiconnect.iadb.org/en/>



### CLÉ 3 : PLANIFIER, PLANIFIER, PLANIFIER<sup>14</sup>

Comme indiqué ci-dessus, les consultations publiques font partie intégrante de la planification d'une participation efficace des citoyens/de la communauté, et doivent donc être abordées avec une approche systémique. Des consultations publiques peuvent avoir lieu lorsque (a) un cadre réglementaire est en place pour différents secteurs (énergie, pêche, industries extractives, etc.) ; (b) une politique opérationnelle des bailleurs de fonds établit la conformité obligatoire afin d'aller de l'avant avec une opération, une stratégie ou une politique.

Une fois les actions de cartographie, d'information et de dialogue planifiées et menées, la consultation publique se déroule selon un plan de concertation partagé avec les participants. Contrairement aux actions d'information et de

dialogue qui se produisent (ou devraient se produire) toujours, les consultations publiques sont menées à des moments spécifiques dans la législation ou la politique opérationnelle applicable, avec des objectifs tels que :

- Partager les points/questions soumis à consultation afin d'obtenir des contributions sur lesquelles des décisions seront prises;
- Obtenir de nouvelles contributions qui n'avaient pas été prises en compte lors des étapes préparatoires à l'information et au dialogue;
- Valider et vérifier les données obtenues lors de la phase de préparation, ainsi que les nouvelles données;
- Identifier les risques et opportunités potentiels qui peuvent contribuer à la faisabilité du sujet consulté et qui n'étaient pas connus auparavant.

### ENCADRÉ 1 : POINTS ET PRINCIPES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES IMPORTANTES<sup>15</sup>

- ▶ **Préparation** : Mener des actions de *cartographie et d'information* préalables (à la fois pour donner et obtenir des informations) ainsi que des dialogues avec les parties prenantes de manière continue et récurrente tout au long du cycle du projet, en commençant le plus tôt possible.
- ▶ **Représentativité/équité** : S'assurer que les différents groupes de parties prenantes sont représentés et participent. Pour ce faire : (a) déterminez quels acteurs potentiellement affectés et bénéficiaires du projet devraient faire partie de la consultation publique, y compris les minorités et les groupes vulnérables; (b) désagréger les données par sexe; (c) s'assurer que les méthodologies de consultation ont été envisagées pour garantir une voix aux groupes vulnérables (personnes âgées, communauté LGBTQI, minorités, personnes d'ascendance africaine et/ou autochtone, etc.).

14 Voir Flavia Milano et Andrea Sanhueza, [Consultas públicas con sociedad civil: Guías para agencias ejecutoras públicas y privadas](#), Banque interaméricaine de développement, 2016.

15 Voir Flavia Milano et Andrea Sanhueza, ci-dessus.

- ▶ **Opportunité** : Affecter des ressources humaines et financières consultations avec les peuples.
- ▶ **Ressources** : Affecter des ressources humaines et financières.
- ▶ **Transparence** : Partager les différentes phases et le calendrier de chaque étape, y compris la nature, la portée et l'opportunité des parties prenantes pour influencer les décisions concernant la question consultée.
- ▶ **Accessibilité** : Assurer l'accessibilité : (a) physique (transport<sup>16</sup> pour les cas des zones rurales ou des groupes vulnérables, transport spécial pour les personnes handicapées); (b) le jargon (technique ou non technique); et (c) la langue.
- ▶ **Légitimité** : pour garantir la légitimité du processus, donner accès aux contributions reçues et à la liste des participants, même aux personnes étrangères au processus, sauf si la réglementation l'interdit. Seul l'auteur de chaque contribution spécifique est gardé confidentiel pour garantir la liberté et la continuité des commentaires.
- ▶ **Documentation** : Conserver le procès-verbal de la réunion pour enregistrer et documenter chaque étape du processus de consultation. Compte tenu de leur nature juridique, les consultations publiques doivent être systématiquement documentées dans des procès-verbaux convenus pour diffusion publique par tous les participants. La méthode choisie pour documenter le processus — audio, vidéo, procès-verbaux écrits, etc. — doit également être déterminée.

## LES COÛTS DES CONFLITS SOCIAUX DANS LES GRANDES OPÉRATIONS D'INFRASTRUCTURE ET DU SECTEUR EXTRACTIF



Les données sur l'investissement dans l'infrastructure révèlent que ce type d'investissements contribue à atteindre des niveaux plus élevés de revenu par habitant dans de nombreux pays de la région<sup>17</sup>. Dans cette catégorie de grandes opérations, le secteur extractif<sup>18</sup> représente 4 % du PIB régional, ce qui est semblable aux revenus du secteur agricole.

C'est pourquoi le rôle des processus de consultation publique est essentiel. En effet, tout grand projet d'infrastructure ou d'industrie extractive implique le déploiement de machinerie lourde sur de grandes surfaces ce qui suppose une concurrence avec les habitants pour l'utilisation des ressources locales, telles que l'eau ou l'énergie, pendant des périodes qui s'étalent souvent sur des années. Ces types de projets ont généralement un impact important sur l'environnement et sur les dynamiques sociales territoriales, donc il est dangereux pour la réussite du projet de croire que ces types d'opérations seront exempts de conflit.

16 Assurer le transport local est fondamental lors de consultations tenues dans des régions éloignées et pour les personnes sans ressources économiques, vivant éloignées de l'endroit de la consultation. Voir Flavia Milano et Andrea Sanhueza, ci-dessus.

17 En Argentine, en Bolivie, au Chili, au Costa Rica, à la Jamaïque et au Pérou, le manque d'investissement dans l'infrastructure, les retards ou les arrêts des opérations d'infrastructure ont un impact de 1 % sur leur PIB au cours de la première année et même, ce coût pourrait augmenter jusqu'à 15 % de croissance perdue si le manque d'investissement se prolonge pour une période de dix ans. À cet égard, voir Eduardo Cavallo et Andrew Powell (coordinateurs), *Construir oportunidades para crecer en un mundo desafiante*. Banque interaméricaine de développement, 2019.

18 Voir Flavia Milano, *Sector extractivo y sociedad civil: Cuando el trabajo de comunidades, gobiernos e industrias es sinónimo de desarrollo*. Banco Interamericano de Desarrollo, 2018.



Des études de cas ont montré que des opérations de l'ordre de 5 milliards de dollars perdent 20 millions de dollars par semaine en raison de conflits sociaux<sup>19</sup>. La réalisation d'actions de consultation sans planification (y compris les actions préparatoires de cartographie, d'information et de dialogue) se révèle comme une prémisse dangereuse qui pourrait contribuer à augmenter le risque d'une opération.



Une étude de la BID<sup>20</sup> sur la nature et les conséquences des conflits dans les projets d'infrastructure<sup>21</sup> a identifié l'origine des conflits comme étant multidimensionnelle et plus dynamique qu'on ne le pensait traditionnellement. Les projets étudiés y ont subi des retards de 81 % et des dépassements de coûts dans 58 % des cas analysés<sup>22</sup>. De même, il a été vérifié que 46 % des conflits surviennent au stade de la faisabilité, de la planification et de la conception et 44 % au stade de la construction<sup>23</sup>. Cela renforce l'importance stratégique de planifier des actions de cartographie, de l'information et des dialogues dès le départ afin de réussir à mettre en œuvre des consultations publiques efficaces.



Investir du temps et des ressources dès le départ pour découvrir les opportunités locales qui amélioreront la durabilité de l'opération ou pour anticiper d'éventuels conflits fait partie de la réduction des risques. En fait, dans une étude réalisée par la BID, le<sup>24</sup> 69 % des projets qui ont connu des problèmes, ceux-ci sont survenus lorsque les entreprises ont mené des consultations publiques en réponse au conflit qui avait déjà éclaté et lorsque des retards et des dépassements de coûts avaient déjà été générés<sup>25</sup>.



Il est important de garder à l'esprit que l'utilisation des nouvelles technologies et leurs faibles coûts de transaction ont donné aux citoyens un nouveau rôle d'acteur du changement, où les communautés autour d'un projet ne font pas exception. Dans le passé, la consultation publique de la population intéressée était associée à une étape procédurale plutôt qu'à une étape de fond, de sorte que les consultations publiques risquaient de remplir un simple formalisme. S'il est vrai que le respect de ce formalisme permet d'avancer dans une opération, le changement drastique du rôle des citoyens et leur hyper connectivité rendent trop élevé le risque lié à une non-écoute en temps opportun.

19 Voir Daniel M. Franks, Rachael Davis, Anthony J. Bebbington, Saleem H. Ali, Deanna Kemp et Martin Scurrah, [Conflict translates environmental and social risk into business costs](#), vol. 111, numéro 21, Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America (PNAS), 2014.

20 Voir également Graham Watkins et al. ci-dessus.

21 L'étude comprend l'analyse de 200 projets d'infrastructure touchés par des conflits dans les secteurs de l'extraction des ressources naturelles, de l'énergie, des déchets, de l'eau, des transports et des infrastructures urbaines. Les cas proviennent de l'expérience de 20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

22 Le retard enregistré dans la littérature consultée par l'étude était en moyenne de 5 ans. De même, il a été déterminé que pour tous les projets ayant des informations publiques (pas toujours disponibles), le surcoût représentait 69,2 % du budget d'origine, ce qui représente un surcoût de 1,17 milliard de dollars américains.

23 Ces données sont cohérentes avec l'enquête menée auprès des acteurs liés aux projets d'infrastructures, qui indiquent que le 32 % des conflits surviennent au stade de la planification et atteignent leur sommet au stade de la construction (49 % des cas).

24 Voir également Graham Watkins et al. ci-dessus.

25 Les facteurs qui peuvent précipiter cette situation comprennent : le manque de réponse aux préoccupations exprimées par la communauté ; l'inattention aux préoccupations que le personnel technique lié à l'opération considère comme « non scientifiques » ou sans preuve ; la présence d'organisations à caractère combatif qui présentent leur diagnostic en termes de « noir et blanc », et l'échec du gouvernement à assurer une médiation impartiale entre différentes positions et perspectives.

## CLÉ 4 : LES TROIS PHASES DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



### PRÉPARATION

Actions lors de la préparation de la consultation publique	Diligence raisonnable 
Vérifier le cadre juridique applicable	Assurer le respect des cadres réglementaires applicables (voir chapitre 3) ainsi que des politiques opérationnelles pour les sauvegardes socio-environnementales ou autres (applicables en cas d'opération avec des fonds de donateurs ou de financeurs tels que le Groupe de la BID <sup>26</sup> ).
Recueillir les perceptions et les préoccupations	Voir Clé 1 et Clé 2 ci-dessus.
Informar sur les principaux points d'inquiétude	
Ouvrir des tables de dialogue thématiques pour approfondir les points identifiés	
Cartographier les acteurs	
Confirmer l'intégration des principes applicables aux consultations publiques	Voir encadré 1 : Points et principes des consultations publiques importantes
Préparer le plan de consultation	Voir l'annexe III, Modèle de plan de consultation. Pour les consultations virtuelles, voir le chapitre 2.
Choisir la stratégie de diffusion de la consultation publique.	La fréquence et les moyens à utiliser pour chaque étape de la consultation (appel, résultats, suivi) sont déterminés.

26 Dans le cas d'opérations financées par la BID et/ou la BID Lab, les suivantes politiques opérationnelles sont appliquées : accès à l'information (OP-102) ; respect de l'environnement et des garanties (OP-703) ; gestion des risques de catastrophe naturelle (OP-704) ; services publics à domicile (OP-708) ; réinstallation involontaire (OP-710) ; l'équité de genre dans le développement (OP-761) et les peuples autochtones (OP-765).

Dans le cas d'opérations financées par la BID Invest les politiques suivantes sont appliquées : disponibilité des informations et durabilité environnementale et sociale.

Au moment de la rédaction de cette publication, la BID est en train de revoir et de moderniser ses politiques environnementales et sociales. Consultez-les ici Politiques environnementales et sociales. Par conséquent, il est fortement suggéré d'examiner toutes les mises à jour qui résulteront de ce processus. Cadre de politique environnementale et sociale

## 2 PHASE INVITATION ET MISE EN ŒUVRE <sup>27</sup>

Actions prises lors de l'invitation et mise en œuvre de la consultation publique	Diligence raisonnable 
Adresser des invitations aux parties intéressées à être convoquées à la consultation publique au moins 15 jours à l'avance.	Une fois les étapes de cartographie, d'information et de dialogues terminées (voir ci-dessus), envoyez les invitations au moins quinze (15) jours à l'avance. Gardez à l'esprit que la législation applicable peut ordonner la consultation de groupes préétablis (voir chapitre 3 sur la législation applicable par secteur).
Déterminez ce le format de la consultation publique (présentielle et/ou virtuel).	<p>Dans des circonstances normales, les consultations présentielles sont plus efficaces, car elles respectent les rythmes et les coutumes locales. Dans cette hypothèse, pour définir si la consultation publique sera présentielle et/ou virtuelle, il faut prendre en compte l'accessibilité géographique (localisation aisée du lieu de consultation) et/ou l'accessibilité virtuelle (familiarité et régularité de l'accès à Internet).</p> <p>Avant la crise sanitaire de la COVID-19, l'alternative des consultations virtuelles était réservée à des publics spécifiques, principalement pour apprendre à propos des contributions sur des sujets pouvant être traités en ligne. Après la COVID-19, cette approche nécessite l'inclusion d'autres options. À propos de ce point, voir chapitre 2.</p>
Diffuser le plan de consultation publique + Document soumis à la consultation + Mener la consultation publique en soi	<p>Convoquer et mener la consultation publique, après diffusion du plan de consultation qui comprend le document avec le sujet à consulter.</p> <p>Voir l'annexe III, Modèle de plan de consultation.</p>

<sup>27</sup> Voir un modèle du plan de consultation publique à l'annexe III.

Actions lors de la transmission de commentaires et clôture de la consultation publique	Diligence raisonnable
Documentation des phases, assistants et systématisation des contributions.	<p>Rédiger un procès-verbal avec les contributions reçues à la fin de chaque phase pour maintenir le processus de transparence (voir le point 9, « Documentation », dans l'encadré 2).</p> <p>Gardez un registre des participants présents 28 (voir le point 8, « Légitimité », dans l'encadré 2).</p> <p>Systematisez les contributions et indiquez celles qui sont incorporées et celles qui sont rejetées.</p>
Rétroactions sur les contributions et la clôture	Lors de la rétroaction des contributions, il faut indiquer celles qui sont considérées, incorporées et non incorporées. Une fois ces informations envoyées (généralement par courriel), le processus de consultation est clôturé et l'opération, la stratégie, ou la politique sont diffusées auprès des parties intéressées. <sup>29</sup> .

28 Les consultations avec les parties intéressées devraient être systématiquement documentées, en préservant les preuves et les contributions apportées aux décisions prises au cours de chaque phase de la consultation. Cela est particulièrement important dans les situations où il peut y avoir des difficultés ou une opposition à un projet, lorsque les déclarations des détenteurs d'intérêts indiquent qu'elles n'ont pas été correctement consultées. » Voir Flavia Milano et Andrea Sanhueza, ci-dessus. Voir également Kvam, Reidar, ci-dessus, en particulier le chapitre 9 sur « Documentation et divulgation publique ».

29 Voir Flavia Milano et Andrea Sanhueza, ci-dessus. Voir également Kvam, Reidar, ci-dessus, en particulier le chapitre 9 sur « La documentation et la divulgation publique », et le chapitre 7 sur « La rétroaction des parties prenantes et la transparence dans la prise de décision ».

## ENCADRÉ 2 : ATTENTION AU SYNDROME DE FATIGUE PAR CONSULTATION

Le phénomène de fatigue par consultation se vérifie principalement lorsque l'objectif de la consultation publique est déformé et transformé en dialogues. Voici quatre problèmes et quatre solutions pour éviter le syndrome de fatigue :

- ▶ **Un nombre excessif de consultations sans planification** : Par excès ou par défaut, le nombre de consultations publiques affecte le résultat final. Le nombre de consultations doit répondre au cadre juridique et réglementaire applicable. Pour éviter cet excès, le rôle de la préparation est déterminant en maintenant des actions d'information et de dialogue (voir clé 2 ci-dessus).
- ▶ **Le manque de clarté et de diffusion du plan de consultation** : Négliger d'informer la phase et les prochaines étapes attendues, ce qui peut générer des attentes et des conflits. Cela peut être évité par des séances d'information et des dialogues, ainsi que par la diffusion en temps opportun du plan de consultation (voir clé 4, en particulier les phases 1 et 2 ci-dessus).
- ▶ **Dénaturer l'objectif de la consultation** : elles ne sont utilisées que comme des plateformes d'information ou de dialogue, sans atteindre l'objectif principal de collecte des contributions pour le processus décisionnel. Pour éviter cela, il est essentiel de séparer clairement les phases de préparation, de mise en œuvre et de clôture (voir clé 3 ci-dessus, et l'annexe III).
- ▶ **Manque de rétroaction sur les contributions exprimées par le public** : La réception de contributions sans donner de rétroaction sur l'utilisation ou l'impact de ces dernières génère un sentiment de manque de respect et donc de méfiance de la part des parties prenantes participant à la consultation. Cela peut être évité en suivant la phase 3 du processus de consultation (voir clé 4 ci-dessus, et l'annexe III).

## ENCADRÉ 3 : MÉCANISME DE PLAINTES ET DE RÉCLAMATIONS

Dans les cas de grandes opérations d'infrastructure, en particulier dans les zones rurales ou avec les peuples autochtones, il est une bonne pratique d'établir un mécanisme de plaintes et de réclamations sur place. Il a également été compris ainsi par le Cadre de politique environnementale et sociale (ESPF pour ses sigles en anglais) de la BID. Ce mécanisme a été instauré afin que les communautés puissent exprimer de façon anonyme et protégée leurs préoccupations et suggestions pendant la mise en œuvre du projet. C'est une bonne pratique de diligence raisonnable pour anticiper les problèmes qui peuvent déclencher d'éventuels conflits<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> Voir Flavia Milano et Andrea Sanhueza, ci-dessus. Voir également Kvam, Reidar, ci-dessus, en particulier son annexe II sur les « Mécanismes de plaintes et de réclamations au niveau du projet ».

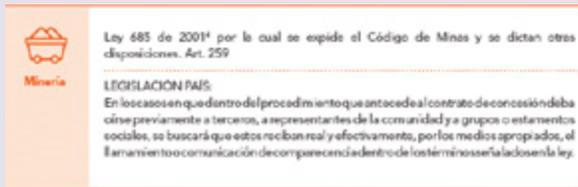
## ENCADRÉ 4 : RÉSUMÉ DES ÉTAPES À SUIVRE

**1. Lancer le processus de consultation**

Voir « Les 4 clés de la consultation publique » au chapitre 1 et le modèle de plan de consultation à l'annexe III.

**2. Inclure les cadres réglementaires et juridiques applicables par pays et par secteur.**

Voir le Chapitre 3 « Règlement national sur les consultations publiques ».

**3. Inclure les principes de bonnes pratiques et les cas spécifiques.**

Voir encadré 1 : « Points et principes des consultations publiques importantes ».

**4. Mettre en pratique les politiques opérationnelles applicables de la BID et la BID Invest.**

En cas de divergence avec les normes nationales, les normes réglementaires les plus exigeantes sont appliquées. Voir les annexes I et II pour les opérations liées à la BID et à la BID Invest et l'annexe III pour l'orientation des opérations avec d'autres banques multilatérales de développement.



---

**CHAPITRE 2:**

**CONSULTATIONS  
VIRTUELLES : CE  
QUE LA COVID-19  
NOUS A APPRIS**



# CONSULTATIONS VIRTUELLES : CE QUE LA COVID-19 NOUS A APPRIS

Pendant la crise sanitaire de la COVID-19, il a été difficile de mener des consultations publiques sur les opérations, les politiques, et les stratégies avec des représentants des communautés dans les zones rurales et/ou avec une faible connectivité. Ce défi a également été l'occasion d'explorer un système de consultations virtuelles qui était déjà utilisé à l'égard de certains publics, mais qui est maintenant non seulement utilisé comme un phénomène temporaire, mais intégré pour améliorer l'ensemble du processus de consultations publiques.

Les effets et la portée des nouvelles technologies pour mener des consultations publiques efficaces doivent encore être étudiés. Nous pensons que rien ne remplacera les consultations publiques présentes. Cependant, nous savons qu'il est essentiel de recevoir des contributions significatives des citoyens pour faire avancer les questions de développement. Dans les scénarios d'urgence ou de catastrophe telle que celle mentionnée ci-dessus, il est nécessaire d'activer toutes les ressources disponibles afin de ne laisser personne de côté, ce qui comprend l'étude et la promotion de consultations virtuelles en utilisant les meilleures plateformes technologiques.



## ENCADRÉ 1 : LES DÉFIS DES CONSULTATIONS VIRTUELLES

**Le défi de la distance :** Bien que le défi de la distance géographique puisse généralement être atténué par l'utilisation de technologies telles que la vidéoconférence, la gestion technologique et l'accès à Internet restent un obstacle<sup>31</sup>. Bien que ces défis ne soient pas nécessairement propres aux zones rurales, les impacts négatifs, s'ils ne sont pas pris en compte, peuvent avoir des effets amplifiés. C'est pourquoi, dans ces contextes, il est suggéré d'utiliser une combinaison d'outils numériques pour la collecte des entrées, notamment : les appels téléphoniques, la participation par messagerie (SMS), l'envoi de correspondance traditionnelle (en papier).

**Le défi de l'accès numérique :** Dans presque tous les pays de la région, plus de 50 % de la population a accès à un téléphone portable, Haïti étant l'exception, avec seulement 43 % d'accès<sup>32</sup>. Même avec cet accès, la qualité du branchement n'est pas toujours fiable. Par conséquent, les consultations virtuelles qui reposent exclusivement sur l'utilisation d'Internet courent un risque élevé de discrimination à l'encontre d'une grande partie de la population<sup>33</sup>. Dans cette optique, il est important que le plan de consultation virtuelle inclue des modes de branchement asynchrones qui ne dépendent pas seulement d'Internet, comme l'utilisation d'appels ou la communication par SMS.

31 Voir Harvard Journal of Law and Technology Volume 25 # 1 Fall 2012. III. Lets Not Make it Worse: Issues to Consider in Adopting New Technologies (Bonnie Rose Hughes)

32 Voir Fabricio D'almeida; Diego Margo *La Evolucion de las telecomunicaciones moviil* 2018

33 Voir ITU *The State of Broadband 2017: Broadband Catalyzing Sustainable Development* 2017.

**Le défi des lacunes numériques :** Les lacunes technologiques au sein des communautés marginalisées ou vulnérables ont un impact direct sur la diversité des groupes représentés dans les consultations virtuelles. Bien que l'utilisation des téléphones intelligents connaisse une augmentation dans tous les secteurs démographiques, elle est plus fréquente chez les jeunes<sup>34</sup>, mais encore là, pas toujours dans la même proportion. Au Brésil, par exemple, le nombre de jeunes utilisant un téléphone intelligent a augmenté de 24 %, tandis les utilisateurs âgés de plus de 50 ans n'ont augmenté que de 16 %<sup>35</sup>. Pour sa part, au Mexique, le nombre des jeunes et des personnes âgées de plus de 50 ans a augmenté de 12 % et de 20 % respectivement<sup>36</sup>. L'âge est, par conséquent, un aspect différenciant supérieur à celui du sexe dans l'accès et l'utilisation des téléphones intelligents<sup>37</sup>. Par conséquent, il est recommandé de concevoir des consultations virtuelles qui comprennent également des mécanismes plus traditionnels, tels que les appels vers les lignes téléphoniques fixes.

## CLÉS POUR CONCEVOIR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES VIRTUELLES

### CLÉ DE BASE : PROCÉDER AVEC LES CLÉS 1, 2, 3 ET 4!

Tout comme les consultations présentiels, les consultations virtuelles nécessitent de prendre des mesures pour comprendre le contexte de la consultation<sup>38</sup>, la préparation<sup>39</sup> ((information, dialogue, cartographie des acteurs)<sup>40</sup>, la mise en œuvre et la clôture<sup>41</sup> présentée au chapitre 1.

### CLÉ 5 : SE CONCENTRER SUR LE PUBLIC

Pour mener des consultations virtuelles, il est important de prendre en considération quatre particularités du public :

- **Disponibilité :** pour qui la technologie est-elle (non) accessible? Comment la rendons-nous accessible?
- **Accessibilité :** pour qui la technologie est-elle (pas) abordable? Comment couvrir ces dépenses?
- **Connaissances :** Qui connaît (ne connaît pas) la technologie envisagée? Comment réaliser des tutoriels pour faciliter la compréhension?
- **Compétence et influence :** qui a (n'a pas) la formation informatique pour utiliser la technologie et faire entendre sa «voix»? Quels mécanismes simples pouvons-nous mettre à disposition pour faire entendre la voix des parties intéressées et/ou offrir une formation informatique de base?

La conception des consultations publiques présentiels et virtuelles change en fonction du public. Il est également possible d'assurer dès le départ l'accessibilité, la représentativité et l'équité de la consultation dans les cas virtuels<sup>42</sup>. Aujourd'hui, les fonctionnalités technologiques permettent d'inclure les personnes handicapées (cécité, vision limitée, surdité, mutité) grâce à une connaissance plus détaillée des fonctionnalités offertes par le logiciel et/ou la plateforme à utiliser.

À son tour, pendant les phases de préparation, il est particulièrement important de prendre en compte la tradition orale et les restrictions d'accès aux technologies dans les zones à faible connectivité. Par conséquent, il est conseillé de donner et de recueillir des informations par le biais d'appels téléphoniques. À ce stade, l'un des défis consiste à activer des numéros gratuits sans frais associés pour les participants ou nécessitant une connexion Internet, ainsi qu'à documenter les contributions reçues oralement.

L'une des leçons que nous avons apprises est de diviser la même consultation virtuelle en temps réel à différents jours<sup>43</sup>. Nous avons mis ceci en œuvre pour respecter les délais, les obligations externes et pour éviter en même temps les problèmes de connexion liés au manque d'infrastructures technologiques.

34 Voir Pew Research. [Smartphone Ownership is Growing Rapidly Around the World Not Always Equally](#). 2019

35 Voir Pew Research. [Smartphone Ownership is Growing Rapidly Around the World Not Always Equally](#). 2019

36 Voir Pew Research. [Smartphone Ownership is Growing Rapidly Around the World Not Always Equally](#). 2019

37 Voir Pew Research. [Smartphone Ownership is Growing Rapidly Around the World Not Always Equally](#). 2019

38 Voir clé 1 dans le chapitre 1 de cette publication.

39 Voir clé 3 dans le chapitre 1 de cette publication.

40 Voir clé 2 dans le chapitre 1 de cette publication.

41 Voir clé 4 dans le chapitre 1 de cette publication.

42 Voir l'encadré 1 : Principes d'une consultation publique efficace au chapitre 1 de cette publication.

43 Voir Flavia Milano et Andrea Sanhueza, ci-dessus. [Public Consultations with Civil Society: Guidelines for Public and Private Executing Agencies](#). Banque interaméricaine de développement, 2016.

Le moyen le plus efficace que nous avons trouvé était d'allouer les 30 à 60 premières minutes de la consultation pour présenter le sujet de discussion et répondre aux questions techniques avant que les participants échangent leurs positions en temps réel. Les 60/90 minutes restantes ont été dévoués à la classe ou au groupe de discussion (les séances avaient une durée totale de deux heures).

La distribution de la consultation virtuelle en temps réel sur différents jours a également été une bonne décision pour donner la possibilité aux représentants des communautés indigènes de revenir et de consulter leur communauté. Celui-ci est un point que nous étudions pour nous améliorer constamment en explorant également les consultations à future.

#### CLÉ 6 : UTILISER DES FIGURES

Un autre défi auquel nous avons fait face a été celui de rendre en figures le plus d'information possible. Pour cela, nous avons travaillé sur l'utilisation de ressources telles que des images, des diagrammes, des figures et même des vidéos explicatives.

#### CLÉ 7 : COMBINER DES ALTERNATIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR LA CONSULTATION VIRTUELLE

L'impossibilité de prévoir la crise sanitaire de la COVID-19 et sa dimension, ont fait en sorte que l'efficacité et la portée réelle des méthodologies explorées lors de l'urgence et que nous avons conçues se retrouvent, au moment de la clôturer cette publication, dans sa phase embryonnaire et en cours d'étude. Cependant, dans un effort de procéder par tâtonnement, trois alternatives possibles à la consultation présenteielle sont proposées pour être utilisées lorsque celles-ci ne peuvent pas être menées, ou comme nous l'avons dit précédemment, comme une leçon apprise pour améliorer constamment tout processus futur de consultation publique :

1. Les consultations publiques virtuelles (en temps réel) : Dans les essais d'application de différentes méthodologies, nous avons convoqué des personnes virtuellement et en temps réel dans des classes virtuelles soutenues par un outil développé et en cours d'expérimentation par la BID ainsi que des espaces communément connus tels que Teams ou Zoom. Pendant la phase de préparation, nous avons mis au point une

formation préparatoire simple; conçue pour être distribuée pour former sur l'utilisation de base de la technologie. Toujours comme préparation, nous avons échangé des informations préalables (courriels avec le document à consulter et les questions relatives), conçu des consultations pour connaître les positions, anticipé l'utilisation de l'IA dans les endroits où nous travaillions déjà, recueillant les perceptions et les préoccupations des citoyens sur le sujet spécifique. Pour la consultation elle-même, nous avons envisagé des salles de classe virtuelles/appels vidéo avec des groupes de 30 à 50 participants lors de séances de deux heures chacune pour recevoir leurs contributions.

Comme mentionné ci-dessus, et compte tenu de l'ampleur imprévisible de l'urgence sanitaire mondiale, nous avons réagi le plus rapidement possible pour couvrir tous les points qui ont été présentés. Nous avons également prévu de prolonger la période de consultation avec des séances de deux heures réparties en deux séances avec un intervalle d'une semaine entre les deux, compte tenu de l'épuisement provoqué par les échanges virtuels.

2. Les consultations publiques virtuelles (pas en temps réel) : En tant que banque, nous avons déjà essayé différentes expériences en ouvrant des plateformes virtuelles ad hoc. Face au scénario de la COVID-19, nous avons maintenu cette approche avec des consultations publiques virtuelles en temps réel. Nous avons invité à un nombre massif et indéterminé de participants à ces plateformes virtuelles ad hoc où le public pourrait donner son avis sur le document de politique/stratégie en répondant à des questions identiques à celles posées lors des consultations publiques virtuelles en temps réel.

L'avantage des consultations qui ne se déroulent pas en temps réel est que le public a eu l'occasion de répondre selon leur disponibilité<sup>44</sup>. Les consultations virtuelles qui ne se déroulent pas en temps réel sont un complément qui n'exclut pas les consultations publiques virtuelles en temps réel (ou les consultations publiques présenteielles avant la COVID-19), car elles permettent à un plus grand nombre d'acteurs de rapprocher leurs contributions pour influencer les processus de la prise de décisions finales.

<sup>44</sup> Il est recommandé que les consultations virtuelles qui ne se déroulent pas en temps réel aient lieu pendant une période minimale de deux semaines. Voir Flavia Milano et Andrea Sanhueza, ci-dessus. [Public Consultations with Civil Society: Guidelines for Public and Private Executing Agencies](#), Banque interaméricaine de développement, 2016.

3. Exploration des consultations téléphoniques publiques (en temps réel) : La tradition orale et les restrictions d'accès à la technologie dans les zones à faible connectivité nous ont obligés à explorer l'efficacité des consultations téléphoniques. Après toutes les étapes mentionnées dans cette publication, nous avons conçu un plan de consultation pouvant être partagé avec les autorités locales représentant les communautés. Dans le cadre du processus de préparation de la consultation publique (information et dialogue, voir clé 1 au chapitre 1), la messagerie textuelle a été conçue pour avoir des réponses simplifiées.

En ce sens, nous avons constaté que la tenue de consultations téléphoniques publiques comporte des limitations. Elle s'applique aux actions préparatoires qui donnent une orientation sur les questions à aborder dans la consultation, mais l'utilisation de la messagerie textuelle n'est pas possible dans une consultation qui vise à obtenir des

recommandations plus articulées pour mieux décider d'une certaine ligne de conduite

Les difficultés que nous avons rencontrées étaient notamment celles d'assurer les numéros gratuits sans coût associé pour le participant ou nécessitant une connexion Internet, ainsi que de documenter les contributions reçues oralement.

L'utilisation de consultations publiques virtuelles en temps réel et de consultations publiques virtuelles qui ne se déroulent pas en temps réel a été le moyen le plus efficace d'obtenir des contributions importantes, dont nous étudions encore les impacts. En ce qui a trait aux échanges téléphoniques, nous pensons qu'ils ne peuvent pas être considérés comme des consultations publiques (car ils ne garantissent pas les principes de représentativité, d'équité, de transparence et de légitimité)<sup>45</sup> mais ils sont applicables dans les phases préparatoires des consultations.

Format	Avantages	Limitations
<b>Consultations publiques virtuelles (en temps réel)</b> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Échange direct avec des parties prenantes bien informées du sujet principal pour recevoir des contributions/recommandations de haute qualité.</li> <li>2. Coût inférieur à celui des consultations en personne.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Peu de familiarité et/ou d'accès aux plateformes numériques, particulièrement sensible dans certains secteurs urbains, des communautés, rurales ou à faible connectivité.</li> <li>2. Difficultés de participation dues à la qualité de la connectivité. Ceci est notamment le cas des consultations qui utilisent la vidéo.</li> <li>3. Besoin de plus de jours pour préparer et mener la consultation.</li> </ol>
<b>Consultations publiques virtuelles (pas en temps réel)</b> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plus grande diversité et inclusion de différentes parties intéressées (portée géographique, besoins particuliers).</li> <li>2. Plus grande flexibilité de temps pour participer.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les contributions ne sont souvent pas liées au sujet principal de la consultation.</li> <li>2. Peu de familiarité et/ou d'accès aux plateformes numériques.</li> <li>3. Difficultés de participation dues à la qualité de la connectivité.</li> </ol>
<b>Échanges téléphoniques</b> 	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Communication immédiate, de grande ampleur et simple pour la préparation de la consultation.</li> <li>2. Une plus grande inclusion directe des acteurs (portée géographique, besoins particuliers), sans limites sur le nombre de participants.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Besoin d'un logiciel spécifique pour documenter les contributions reçues, y compris un budget spécifique.</li> <li>2. Limites imposées par les forfaits téléphoniques concernant les minutes disponibles pour les appels et les données pour les SMS.</li> <li>3. Portée restreinte pour pouvoir être considérée comme une consultation publique.</li> </ol>

45 À cet égard, voir le chapitre 1 de cette publication, l'encadré 1 : « Points et principes de consultations publiques significatives ».



CHAPITRE 3:

# CADRES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES EN HAÏTI



Consultation publique auprès de la société civile<sup>1</sup> dans le respect de la législation nationale **Haïtienne**, des politiques opérationnelles du Groupe de la BID, des principes directeurs et des bonnes pratiques internationales



Le présent modèle de consultation publique établit une distinction entre les exigences en matière de consultation selon la législation haïtienne et les principes des bonnes pratiques universelles en vigueur aujourd'hui dans ces domaines. Chaque agence d'exécution doit se conformer à ces exigences au moment de mettre en œuvre un projet en Haïti.

---

Dans le cas d'une opération effectuée avec le Groupe de la BID, il faut, en plus de ce qui précède, incorporer les dispositions de ses politiques opérationnelles (PO) pertinentes. Voir Annexe I et II.

---

Prévoit la création d'un système d'audiences publiques pour les projets qui feront l'objet d'une évaluation environnementale.

---

## CADRE JURIDIQUE HAÏTIEN EN MATIÈRE DE CONSULTATIONS PUBLIQUES :<sup>2</sup> Lois et règlements régissant la participation et/ou la consultation en matière d'environnement



**Système  
d'évaluation  
de l'impact sur  
l'environnement**

Décret portant sur la Gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable<sup>3</sup> en date du 26/01/2006.  
Articles: 58; 69; 70.

---

POINTS SAILLANTS DE LA LÉGISLATION NATIONALE :

Prévoit la création d'un système d'audiences publiques pour les projets qui feront l'objet d'une évaluation environnementale.

Les autorités compétentes en matière d'environnement mettront à la disposition du public, dans différentes parties du territoire et par les voies appropriées, le dossier relatif aux évaluations environnementales et leurs résultats.



**Autres**

Constitution politique d'Haïti de 1987 modifiée par la Loi Constitutionnelle du 9 mai 2011 et du 19 juin 2021, article 217.

Aucune législation spécifique n'a été décelée dans ce domaine:



### Plan de consultation

Voir la section II sur les bonnes pratiques en matière de consultation. N.B S'il est évident que, dans la plupart des cas, les exigences réglementaires et légales sont inexistantes ou indisponibles en matière de consultation pour la conception et la mise en œuvre de projets de développement, il est fortement recommandé de valoriser les pratiques locales à celles qui sont internationalement admises afin de retrouver l'adhésion des parties prenantes directement concernées et le bon déroulement des actions.



### Opérations menées avec la BID

La première chose à faire est de vérifier la classification attribuée au projet par la BID. Chaque type de projet a ses propres exigences. Voir Annexe I et II.

- 1 Toute personne physique ou morale a le droit d'accéder au dossier physique ou électronique de l'évaluation du projet, d'en prendre connaissance, de formuler des observations dans le délai imparti et d'en obtenir une réponse argumentée.
- 2 Ce cadre juridique n'inclut pas les réglementations des gouvernements régionaux et locaux. Il est de la plus haute importance que l'agence chargée de l'exécution vérifie si ce règlement comporte des obligations en matière de consultation des citoyens.
- 3 <http://faolex.fao.org/docs/pdf/hai65901.pdf>



En anglais  
et espagnol

Pour en savoir plus sur d'autres cadres réglementaires et juridiques applicable en Amérique latine et dans les Caraïbes

Visitez <https://wiconnect.iadb.org/en/category/publicaciones-en/>

**WiConnect**

---

# ANNEXES



## Annexe I : Agences d'exécution et projets financés par la BID : références sur la mise en œuvre des politiques opérationnelles de la BID sur les consultations publiques

Sur ce lien <https://www.iadb.org/es/mpas> vous trouverez la version actualisée des politiques environnementales et sociales de la BID.

Aspects du cadre de la politique environnementale et sociale à prendre en compte :

### Aspects environnementaux

- La protection de la biodiversité est une priorité, ce qui permet d'utiliser les compensations de biodiversité comme mesures d'atténuation uniquement lorsque l'habitat essentiel n'est pas concerné.
- Les emprunteurs évaluent systématiquement la vulnérabilité de leurs projets aux risques naturels et au changement climatique.

### Aspects sociaux

- Il existe un engagement explicite et à long terme de la BID à respecter les droits de l'homme, y compris ceux des peuples autochtones, des descendants d'Africains et des autres peuples traditionnels.
- Des mécanismes sont prévus pour assurer la non-discrimination et l'inclusion des groupes vulnérables ; l'équité entre les sexes dans une norme spécifique ; les droits du travail et la protection des travailleurs conformément aux accords internationaux.
- Des mesures sont prévues pour éviter ou minimiser les risques et les impacts sur la santé et la sécurité des communautés, y compris les risques exacerbés par le contexte local.
- La participation des parties prenantes et la diffusion de l'information sont des éléments clés qui sont structurés en une norme spécifique.

### Aspects institutionnels

- Il existe une approche dynamique de la gestion des risques environnementaux et sociaux tout au long de la mise en œuvre du projet, c'est-à-dire qu'il est reconnu que la notation des risques peut changer pendant la durée du projet et nécessite donc un suivi et un accompagnement constants.
- Le renforcement des capacités grâce à des systèmes de gestion environnementale et sociale efficaces par le biais d'un accompagnement et un suivi technique continu et de formations dispensées par la BID à ses clients. Le soutien au renforcement des capacités est adapté aux besoins de chaque emprunteur afin de répondre aux exigences spécifiques du projet.
- Une approche commune est donnée pour les opérations cofinancées avec d'autres institutions afin de faciliter, dans la mesure du possible, la conception et la mise en œuvre des projets.

Accédez à toutes les mises à jour sur la modernisation des politiques environnementales et sociales à l'adresse <https://www.iadb.org/es/mpas>.



## Annexe II : Agences d'exécution et projets financés par BID Invest : références sur la mise en œuvre des politiques opérationnelles de BID Invest sur les consultations publiques :

La nouvelle politique de BID Invest en matière de durabilité environnementale et sociale est entrée en vigueur le 15 décembre 2019. Elle met en évidence les changements suivants :

- Accent accru sur les droits de l'homme et l'engagement des parties prenantes, y compris la mise en place d'un mécanisme de relations et de plaintes pour traiter de manière proactive les plaintes des clients avant qu'elles ne deviennent des problèmes.
- Accent accru sur les questions de genre et d'identité de genre.
- Plus de protection pour les peuples indigènes, en particulier ceux qui sont volontairement isolés.
- Nouvelle section sur la gestion des risques de catastrophes et accent accru sur le changement climatique et le développement à faible émission de carbone.
- Une plus grande clarté sur le rôle de BID Invest et les responsabilités des clients.
- Une plus grande clarté et un meilleur contenu sur les institutions financières.

Accédez à la politique à l'adresse suivante : <https://www.idbinvest.org/es/consultation/environmental-and-social-sustainability-policy>



## Annexe III : Un modèle de plan de consultation à partager avec le public en même temps que l'appel à la consultation.

Les sections MARQUÉES EN GRIS correspondent à des indications qui doivent être adaptées par l'Organisme initiateur/d'Exécution.

### Projet/politique/stratégie XXX

Conformément aux lignes directrices établies par INDICHER LE NOM DE L'ORGANISME ET/OU DE LA SOURCE DE LA LOI / LE RÈGLEMENT APPLICABLE sur les consultations publiques EN MATIÈRE D'EXPLOITATION MINIÈRE, DE PÊCHE, DE RESSOURCES NATURELLES, D'ÉTUDES SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX, NUMÉRO XXX, ainsi que INDICHER TOUT AUTRE ORDRE OU RÈGLEMENT, le plan de consultation suivant est présenté avec INDICHER LE PUBLIC ET/OU LE NOM DE LA COMMUNAUTÉ ET/OU LE LIEU, correspondant au(x) DOCUMENT(S)/PROCESSUS SOUMIS À LA CONSULTATION.

#### 1. Objectif de la consultation :

Écouter les opinions, obtenir les considérations et les contributions pertinentes des parties prenantes pour la préparation des INDICHER DOCUMENTS/ PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION.

#### 2. Considérations :

La présente consultation est de nature à INDICHER SI ELLE EST INDICATIVE OU OBLIGATOIRE (selon la réglementation applicable) pour l'ORGANISME / le TITULAIRE RESPONSABLE DE LA CONSULTATION, qui se réserve le droit d'évaluer les contributions reçues au cours de chacune des phases détaillées dans le présent document, de les inclure ou de les éliminer dans la version finale du document soumis à consultation.

#### 3. Éléments de la consultation :

**3.1. Informations initiales :** ce plan de consultation est communiqué à INDICHER LE PUBLIC ET/OU AU NOM DE LA COMMUNAUTÉ ET/OU DU LIEU, en même temps que l'annonce de l'ouverture de la période de consultation virtuelle (INDICHER SI UNE PAGE ADHOC EN LIGNE EST PRÉVUE). Ce plan fait partie des invitations aux réunions présentielles afin d'informer sur l'objectif, la portée et la méthodologie du processus de consultation et les dates provisoires prévues pour chaque phase. L'information initiale comprend également les questions sur lesquelles l'ORGANISME/le TITULAIRE DE LA CONSULTATION demande des conseils aux participants.

**3.2. Durée de la période de consultation :** la consultation se déroulera en trois phases : convocation, mise en œuvre de la consultation elle-même, retour des contributions reçues. Les phases couvrent INDICHER DE MANIÈRE GÉNÉRALE LE CONTENU DE CHAQUE PHASE. Les trois phases seront ouvertes pendant une période de INDICHER LE NOMBRE DE JOURS, à compter de l'ouverture du processus de consultation prévue pour INDICHER LA DATE.

### 3.3. Types de consultation :

- 3.3.1. Consultation publique virtuelle pas en temps réel (ouverte sans invitation) : pendant les XXX jours de l'ouverture de la consultation publique, un site dédié au processus sera ouvert à INDICHER L'ADRESSE WEB pour informer le public de l'avancement du processus de formulation INDICHER LE(S) DOCUMENT(S)/PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION, le calendrier de réception des contributions pour chaque phase de la consultation, ainsi que Les réunions présentiellees prévues, conformément à la section 4 ci-dessous.
- 3.3.2. Consultations publiques présentiellees et consultations publiques virtuelles en temps réel (sur invitation) : un total de INDICHER LE NOMBRE de sessions présentiellees se dérouleront à INDICHER L'ADRESSE (LIEU ET/OU LIEN POUR ENTRER EN TEMPS RÉEL DANS LA CONSULTATION PUBLIQUE VIRTUELLE) pour approfondir les points soumis à la consultation. Les sessions dureront au moins 2 heures. Après les présentations des fonctionnaires de l'ORGANISME/du TITULAIRE RESPONSABLE DE LA CONSULTATION, la consultation sera organisée pour connaître en détail les opinions des participants et pour recueillir les contributions. Afin de systématiser les principaux messages de la session, il peut être envisagé de diviser les participants en groupes de travail afin de promouvoir une plus large participation et d'accroître ainsi les possibilités d'échange et de collecte de contributions sur les thèmes suggérés par le facilitateur et en fonction des piliers et/ou des questions de la consultation. Chaque groupe disposera d'un preneur de notes pour consigner efficacement les contributions à partager dans le procès-verbal de chaque phase du processus de consultation.

## 4. Phase I : Préparation

### 4.1. Appel à la consultation :

- 4.1.1. Une campagne de diffusion sera menée pour notifier et faire connaître à la fois le processus de consultation de INDICHER LE(S) DOCUMENT(S)/PROCESSUS SOUMIS À CONSULTATION, l'ouverture de chaque phase ainsi que le calendrier prévu pour l'ensemble du processus.
- 4.1.2. Les invitations à des réunions présentiellees et/ou virtuelles en temps réel sont envoyées au moins 15 jours à l'avance, accompagnées du présent plan de consultation.
- 4.1.3. Avec le point précédent, le document de travail pour chaque phase (INDICHER LE(S) DOCUMENT(S)/ PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION) sera partagé avec un guide de questions aux participants pour faciliter l'élaboration et le traitement des commentaires sur les sujets où le public est invité à faire des contributions.
- 4.1.4. Les commentaires des consultations présentiellees et virtuelles seront envoyés à l'ORGANISME/TITULAIRE RESPONSABLE DE LA CONSULTATION dans les délais fixés pour chacune d'entre elles, afin qu'ils soient analysés et pris en compte de manière appropriée.

**4.2. Équipe pour les consultations :** l'ensemble du processus de consultation et les réunions présentielles et virtuelles en temps réel seront organisés par **INDIQUER LES NOMS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET LEUR FONCTIONS.**

**4.3. Cartographie des acteurs :**

4.3.1. Public par type de consultation :

4.3.1.1. Consultations virtuelles (pas en temps réel) : sur la page **INDIQUER L'ADRESSE WEB**, des consultations virtuelles seront ouvertes pour recevoir des contributions de divers parties prenantes tels que **INDIQUER LE PROFIL DES ORGANISATIONS, AGENCES, REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES**, etc.

4.3.1.2. Consultations présentielles et virtuelles (en temps réel) : des consultations présentielles seront organisées pour discuter plus en profondeur des questions ouvertes à la contribution. Le calendrier des dates et des lieux sera publié sur **INDIQUER LA PAGE WEB** et sur d'autres canaux de diffusion. Pour des raisons d'espace et de logistique, la participation se fera par invitation et/ou inscription préalable sur la plateforme **INDIQUER LE SITE WEB**. Le critère de sélection sera basé sur la présence de **REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES/PARTENARIATS/TUBS/GOUVERNEMENT** qui travaillent sur un ou plusieurs des sujets soumis à la consultation. Un équilibre entre les sexes sera pris en compte et une attention particulière sera accordée à la diversité dans la représentation du public. Les institutions et les personnes invitées et les participants sont énumérés dans une annexe avec une matrice indiquant les contributions reçues et analysées sans attribuer la paternité à une personne en particulier (voir section 6 ci-dessous).

4.3.1.3. En plus de ce qui est indiqué au point 3.1, et afin de contribuer à assurer une plus grande transparence dans les deux types de consultation, des informations actualisées seront publiées sur la page **INDIQUER L'ADRESSE DU SITE WEB**.

**4.4. Équipe de consultation pour le traitement de l'information :**

4.4.1. L'équipe de consultation effectuera à la fois la phase de préparation et le traitement des informations reçues dans chaque type de consultation (présentielle et virtuelle en temps réel et virtuelle pas en temps réel), en ce qui concerne les différentes phases à considérer, à analyser et éventuellement à intégrer dans le document final.

## 5. Phase II : Réalisation de la consultation :

### 5.1. Ouverture avec la diffusion des thèmes/documents et des questions de la consultation sur **INDIQUER LES DOCUMENTS/ PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION.**

- 5.1.1. À ce stade, dont l'ouverture est prévue le **INDIQUER LA DATE**, le **INDIQUER LES DOCUMENTS/ PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION** sera partagé virtuellement avec les questions posées au public, qui seront identiques à celles qui seront utilisées dans les réunions présentiels et/ou la consultation virtuelle en temps réel et pas en temps réel.
- 5.1.2. Pour les deux types de consultation (présentielle et virtuelle), le délai de réception des contributions doit être indiqué. À la fin de la journée ou de la période de réception des contributions, l'Équipe de consultation traitera les contributions des participants.
- 5.1.3. Au cours de cette phase, **INDIQUER LE NOMBRE** de consultations présentiels et virtuelles s'effectueront selon le calendrier suivant : **INDIQUER LE CALENDRIER DES CONSULTATIONS.**
- 5.1.4. La liste des invités et des participants à cette phase sera détaillée dans une annexe au document final du **DOCUMENT/PROCESSUS SOUMIS À LA CONSULTATION.**

### 5.2. Progrès après traitement des premières contributions reçues à l'ouverture<sup>1</sup> sur **INDIQUER (DEUXIÈME) DOCUMENT/ PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION:**

- 5.2.1. Dans cette deuxième phase, le **INDIQUER LE (DEUXIÈME) DOCUMENT/PROCESSUS SOUMIS À LA CONSULTATION** sera partagé avec les modifications après traitement des contributions.
- 5.2.2. La phase actuelle sur le **INDIQUER LE (DEUXIÈME) DOCUMENT/ PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION** sera accessible dans **INDIQUER L'ADRESSE WEB** à partir de/du **INDIQUER LA DATE**. Sur la même page, des informations seront fournies sur la phase précédente concernant les contributions reçues, les sections où elles ont été incorporées, la liste des participants (sans attribution de commentaires ou suggestions individuels).
- 5.2.3. La consultation virtuelle de cette Phase restera ouverte pour recevoir des contributions pendant une période de **INDIQUER LA PÉRIODE.**
- 5.2.4. Toutes les contributions virtuelles et présentiels de cette phase seront partagées sur le site web **INDIQUER L'ADRESSE WEB**. Voir la section 4.1.1.
- 5.2.5. Les consultations présentiels se dérouleront en présence de l'équipe de consultation, qui se penchera sur les changements entre **INDIQUER LE (PREMIER) DOCUMENT/PROCESSUS SOUMIS À LA CONSULTATION** et **LE (DEUXIÈME) DOCUMENT/ PROCESSUS SOUMIS À LA CONSULTATION;** les questions

<sup>1</sup> Mener une deuxième consultation après la réception des premières contributions représente une bonne pratique de diligence raisonnable, en partageant les changements apportés au premier projet de document ou de processus soumis à la consultation du public. Cette deuxième partie de la consultation peut également être utilisée pour consulter un ou plusieurs documents autres que la première phase. En général, cela est fait pour les processus qui nécessitent une consultation publique sur plusieurs documents associés à la même opération/initiative.

relatives aux **INDIQUER LES SUJETS DEVANT ÊTRE TRAITÉS AU COURS DE LA CONSULTATION** et les questions spécifiques pour la contribution des participants seront examinées. La liste ci-dessous présente les dates et lieux provisoires des consultations. **INDIQUER LE CALENDRIER**

5.2.6. La liste des invités et des participants à cette phase sera détaillée dans une annexe au document final du **INDIQUER LE DOCUMENT/PROCESSUS SOUMIS À LA CONSULTATION**.

## **6. Phase III : Clôture et retour des contributions avec la version finale**

6.1. Les contributions reçues au cours des deux phases seront publiées sur la page **INDIQUER L'ADRESSE WEB** et les autres moyens de diffusion auxquels le public a accès, indiquant celles qui sont incorporées et celles qui ne le sont pas, en partageant le(s) **DOCUMENT(S)/PROCESSUS(S) INDIQUÉ(S) SOUMIS POUR CONSULTATION DANS SA VERSION FINALE** après l'approbation de **INDIQUER L'ORGANISME ET LE DÉPARTEMENT RESPONSABLE DE L'APPROBATION FINALE**.

## **7. Produits**

7.1. L'équipe de consultation préparera un résumé des discussions tenues avec le public participant aux consultations virtuelles et présentielles et des commentaires reçus à chaque phase, qui sera inclus dans le document final de **INDIQUER LES DOCUMENTS/PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION**, sous forme de lien électronique. Ce document comprend :

- Une matrice consolidée reprenant les observations et recommandations pertinentes pour **INDIQUER LE(S) DOCUMENT(S) / PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION** soulevées par les participants à la Phase I de la consultation du document **INDIQUER LE (PREMIER) DOCUMENT / PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION** (présentielle et virtuel), indiquant les contributions prises en compte pour l'élaboration du projet de politique.
- Une matrice consolidée reprenant les observations et recommandations pertinentes pour **INDIQUER LE(S) DOCUMENT(S) / PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION** soulevées par les participants à la Phase II de la consultation du document **INDIQUER LE (DEUXIÈME) DOCUMENT / PROCESSUS SOUMIS POUR CONSULTATION** (présentielle et virtuel), indiquant les contributions prises en compte, mais non incorporés, pour l'élaboration du projet de politique.
- Aspects qui méritent une attention particulière de la part de **INDIQUER L'ORGANISME / TITULAIRE RESPONSABLE DE LA CONSULTATION** grâce à la contribution de la société civile.

Une annexe avec la liste finale de toutes les organisations invitées pendant tout le processus de consultation (virtuellement et en personne) avec une indication des participants aux sessions, y compris la désagrégation **INDIQUER LES ASPECTS PERTINENTS DE LA DÉSAGRÉGATION (PAR EXEMPLE : par région, sexe, secteur de travail)**.



# **CONSULTATIONS PUBLIQUES : LE PAS À PAS**

---

**Cadres réglementaires et  
juridiques applicables  
en HAÏTI**